

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le six septembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2023CM54

Acceptation de la  
subvention départementale  
pour les aménagements  
« Nature en ville – centre  
bourg »

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Alain DIENI.

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE A Mme Isabelle VANELLE  
Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI  
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL

Convocation du  
6 septembre 2023

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission permanente du conseil départemental, au cours de sa séance du 7 juin 2021, a décidé d'octroyer à la commune une subvention au titre du Fonds d'Intervention en Faveur sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) d'un montant de 18 000 € pour les aménagements « nature en ville - centre bourg ».

Le versement de la subvention étant conditionné à son acceptation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les aménagements ont été réalisés,

DECIDE d'accepter la subvention départementale d'un montant de 18 000 € au titre du Fonds d'Intervention en Faveur sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.